



Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel
Promouvoir la Santé et les Droits Humains

guide

COMMUNAUTAIRE

L'impact des
mouvements
anti-droits sur
les travailleurSEs
du sexe





Introduction

Les mouvements qui s'organisent contre les droits des groupes marginalisés et criminalisés ont vu leur influence croître dans le monde entier. Les féministes radicales et les groupes abolitionnistes continuent de contester les droits humains des travailleurSEs¹ du sexe. Par ailleurs, les travailleurSEs du sexe dont les identités peuvent s'entrecroiser continuent de subir les attaques d'autres groupes militants contre les droits des migrantEs, des femmes, des noirEs, des personnes indigènes et de couleur, des personnes LGBTQ+, trans et non conformes aux normes de genre, des personnes qui consomment des drogues, des personnes vivant avec le VIH et d'autres encore.

Les mouvements anti-droits et l'intersectionnalité

Les mouvements anti-droits sont constitués d'organisations et de groupes qui font pression pour restreindre les droits humains. Les organisations anti-droits ont infiltré les espaces de la société civile et les gouvernements. La plupart sont conservatrices et comptent dans leurs rangs des fondamentalistes religieux, des suprémacistes blancs et des nationalistes ethniques.

¹ Note du traducteur : Dans ce document la forme féminine est délibérément ajoutée au masculin du substantif «travailleur» ainsi qu'à d'autres substantifs, adjectifs, déterminants et participes passés de façon à ne pas rendre les femmes «invisibles» sachant qu'il est reconnu que la majorité des travailleurs du sexe sont des femmes. Cette décision n'a pas pour but d'exclure les travailleurs du sexe, hommes ou transgenres, mais d'inclure au contraire une majorité, tout en restant stylistiquement cohérent et lisible.

Certains groupes anti-droits prétendent défendre les droits humains. Les féministes radicales et les groupes abolitionnistes, qui associent systématiquement le travail du sexe à la traite humaine et à l'exploitation, sont parmi les groupes qui s'opposent le plus activement aux droits des travailleurSEs du sexe. Ils sont souvent très actifs au sein du mouvement anti-genre et militent contre les droits des personnes trans et des personnes non conformes aux normes de genre. D'autres groupes et mouvements anti-droits ont des objectifs différents et militent contre la santé et les droits reproductifs et sexuels, les migrations et les droits civils. Les travailleurSEs du sexe sont affectéEs en tant que travailleurSEs mais aussi en raison de leurs différentes identités.

Les tactiques des mouvements anti-droits et leur impact

Des alliances dangereuses

Les alliances qui se sont formées entre les groupes fondamentalistes religieux, les féministes radicales et les groupes abolitionnistes ont permis à ces derniers d'étendre leur influence, d'obtenir des financements durables et de légitimer des politiques préjudiciables. Bien que certains groupes soient en désaccord sur certains sujets, ils adoptent souvent une position commune à l'encontre du travail du sexe, des identités trans et non conformes aux normes de genre, ainsi qu'à l'encontre des groupes ethniques et religieux marginalisés. Ces alliances peuvent faire des dégâts lorsqu'elles infiltrent les gouvernements ou d'autres organes de pouvoir.

Les mouvements anti-droits sont constitués d'organisations et de groupes qui font pression pour restreindre les droits humains. Les organisations anti-droits ont infiltré les espaces de la société civile et les gouvernements.





Les mesures de lutte contre la traite humaine et les migrations

De nombreux discours et mesures visant à restreindre les droits des personnes marginalisées et criminalisées sont liés au mouvement de lutte contre la traite des êtres humains, en raison de l'amalgame qui est fait entre le travail du sexe et la migration, d'une part, et la traite et l'exploitation, d'autre part. De cette façon, les organisations de lutte contre la traite justifient le renforcement des contrôles aux frontières ainsi que les violentes descentes de police sur les lieux de travail des travailleurSEs du sexe. Les travailleurSEs du sexe migrantEs sont plus susceptibles d'être désignéEs comme « victimes de la traite. » Les droits des travailleurSEs du sexe migrantEs sont souvent ignorés alors que les autorités cherchent à promouvoir des mesures anti-droits dans le but de limiter l'immigration et de criminaliser le travail du sexe.

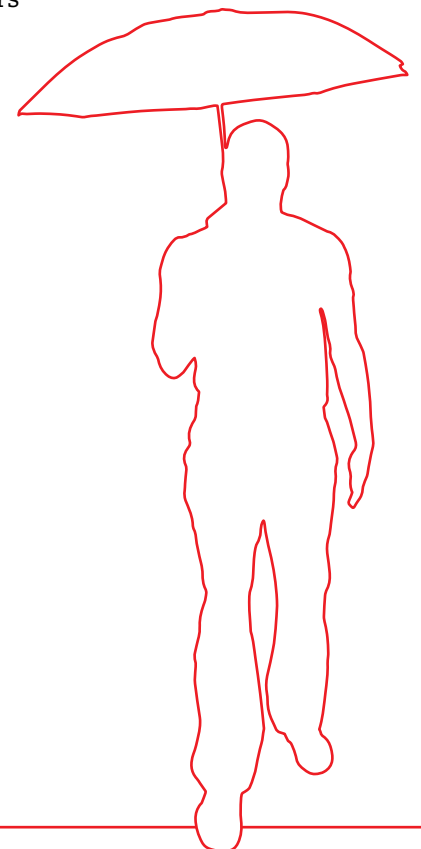
Le modèle nordique

Les féministes radicales et les groupes abolitionnistes ont également réussi à influencer certains gouvernements pour qu'ils adoptent des mesures visant à éliminer la traite des êtres humains en abolissant le travail du sexe. Le modèle « nordique », un modèle législatif visant à mettre fin à la demande de services sexuels rémunérés, qui criminalise l'achat, mais pas la vente, de services sexuels, continue de gagner du terrain dans le monde entier. Ce modèle est présenté comme une mesure visant à accroître l'égalité entre les genres et à lutter contre l'exploitation, alors que les preuves abondent qu'il ne fait qu'exacerber l'exploitation et la violence.

Des discours préjudiciables et haineux

Les militantEs anti-droits prétendent qu'ils veulent « protéger » les populations qu'ils considèrent comme vulnérables, notamment les femmes, les travailleuses du sexe, les réfugiés et les enfants, tout en restreignant leurs droits. Les mouvements anti-droits maquillent la discrimination et les préjugés en se présentant comme les défenseurs et les protecteurs des droits des populations vulnérables. En réalité, ces mouvements diffusent des informations trompeuses entretenant ainsi des pratiques et des politiques préjudiciables et renforçant la stigmatisation et la discrimination à l'égard de ces populations. Les mouvements anti-droits exploitent ce discours non seulement pour promouvoir des politiques visant à « protéger » les travailleurSEs du sexe d'eux/elles-mêmes, mais ils prétendent également « protéger » la population générale contre des personnes qu'ils perçoivent comme dangereuses, immorales ou déviantes. Les discours véhiculés par les mouvements anti-droits s'accompagnent souvent de discours haineux ou les encouragent.

... ces mouvements diffusent des informations trompeuses entretenant ainsi des pratiques et des politiques préjudiciables et renforçant la stigmatisation et la discrimination à l'égard de ces populations.





Les politiques de santé publique anti-droits

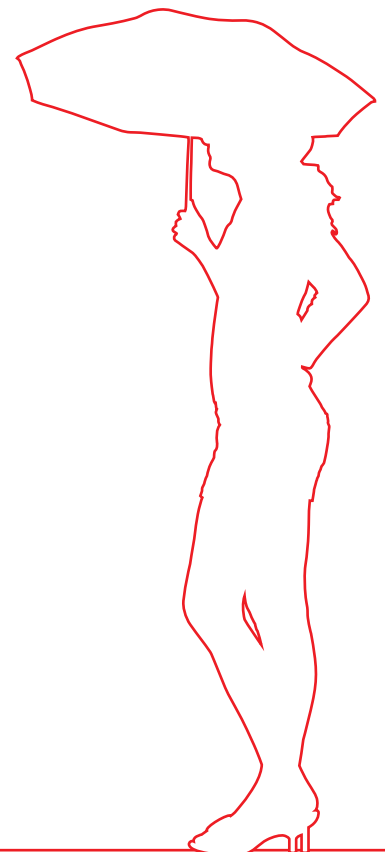
Les arguments des mouvements anti-droits selon lesquels les mesures qu'ils promeuvent auraient pour objectif de protéger les populations vulnérables sont exploités pour la promotion de mesures de santé publique qui vont à l'encontre de pratiques respectueuses des droits humains ayant fait leurs preuves pour prévenir la transmission des maladies et la mort. Citons par exemple ici la criminalisation de l'exposition au VIH, la non divulgation du statut sérologique et la transmission du VIH. Pendant la pandémie de COVID-19, de nombreux gouvernements ont choisi d'intensifier leurs politiques et pratiques punitives à l'encontre des travailleurSEs du sexe, aggravant ainsi leur situation financière et les exposant à la violence et à la criminalisation tout en réduisant leur accès aux services de santé essentiels et en les excluant des régimes de protection sociale. Les mouvements anti-droits militent aussi contre l'accès à la contraception, à l'avortement sans risque, aux services de soutien visant à aider les personnes à s'épanouir dans leur identité de genre et à d'autres services de santé sexuelle respectueux des droits humains. Les mouvements anti-droits ont redoublé d'efforts pour compromettre l'accès aux droits et services de santé sexuels et reproductifs ce qui affectera de manière disproportionnée les travailleurSEs du sexe – dont la majorité sont des femmes et dont beaucoup sont LGBTQ+.

L'inégalité entre les genres et la transphobie

Le mouvement anti-genre affecte les travailleurSEs du sexe de tous les genres. En faisant campagne contre le travail du sexe qu'ils considèrent comme une forme d'« oppression patriarcale » à l'encontre des femmes cisgenres, les mouvements anti-droits compromettent les droits et l'autonomie des femmes tout en invisibilisant et en invalidant les travailleurSEs du sexe qui s'identifient comme des hommes, des personnes trans ou des personnes non conformes aux normes de genre. Les travailleurSEs du sexe sont touchés de manière disproportionnée par les opérations de police ciblées ayant pour but de les « sauver » et les programmes coercitifs de « sortie » de l'industrie du sexe ou de « réinsertion ». La pression exercée par les féministes radicales et les groupes abolitionnistes pour « protéger » et « sauver » les femmes de la traite et de l'exploitation reflète étroitement les discours anti-genre, qui présentent les femmes cisgenres comme des « victimes » du « plan transgenre. »

Les travailleurSEs du sexe trans ou non conformes aux normes de genre sont victimes, de façon disproportionnée, de stigmatisation, de discrimination et de violence et sont également exposés aux attaques incessantes des féministes qui les qualifient de prédateurs. Les travailleurSEs du sexe trans ou non conformes aux normes de genre sont trop souvent prisés pour cibles par les forces de l'ordre et incarcérés dans des établissements non mixtes qui ne correspondent pas à leur identité de genre.

... les mouvements anti-droits compromettent les droits et l'autonomie des femmes tout en invisibilisant et en invalidant les travailleurSEs du sexe qui s'identifient comme des hommes, des personnes trans ou des personnes non conformes aux normes de genre.





L'impact sur la capacité des travailleurSEs du sexe à s'organiser et à défendre leurs droits

Les mouvements anti-droits ont aussi tenté de fragiliser la capacité des organisations gérées par des travailleurSEs du sexe et de leurs alliés à s'organiser et à défendre leurs droits. La situation au sein des espaces du mouvement des femmes est difficile parce que les féministes radicales et les groupes abolitionnistes y défendent avec succès une idéologie hostile au travail du sexe. Les travailleuses du sexe sont généralement exclues de ces espaces et celles qui parviennent à y entrer sont maltraitées. Les organisations anti-droits sont de mieux en mieux financées alors que les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe manquent d'argent. Les financements insuffisants, associé aux attaques et à la violence des militantEs anti-droits, pèse sur les dirigeants de ces organisations qui sont physiquement et psychologiquement épuisés. Les groupes anti-droits cherchent également à discréditer les défenseurs des droits humains qui soutiennent les droits des travailleurSEs du sexe.

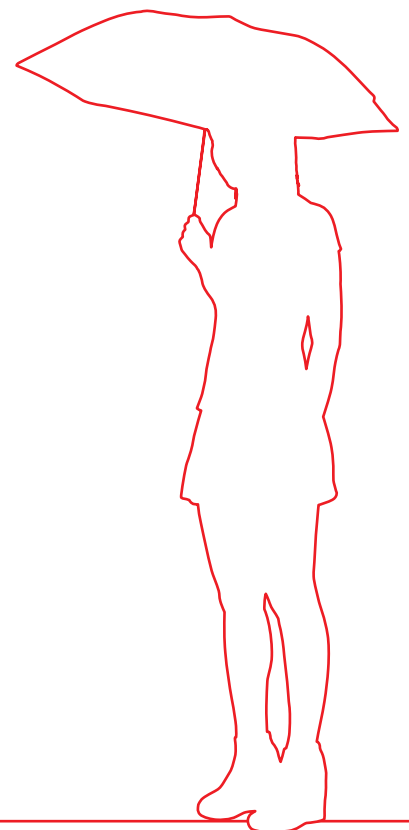
La résistance des travailleurSEs du sexe aux mouvements anti-droits

Afin de contrecarrer les mouvements anti-droits, les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe ont établi des alliances avec des organisations de défense des droits des femmes, des droits des personnes LGBT+, des droits des migrantEs, des droits des populations clés et des droits des personnes vivant avec le VIH. La création d'alliances a joué un rôle essentiel au sein des espaces de plaidoyer et de décision politique, en particulier en ce qui concerne les droits des femmes.

Les groupes anti-droits cherchent également à discréditer les défenseurs des droits humains qui soutiennent les droits des travailleurSEs du sexe.

Recommandations

- Décriminaliser pleinement le travail du sexe.
- Identifier les tactiques des mouvements anti-droits et élaborer des stratégies pour les contrecarrer.
- Assurer le financement des organisations gérées par des travailleurSEs du sexe.
- Renforcer les alliances entre les organisations gérées par des travailleurSEs du sexe et d'autres parties prenantes militantes pour les droits humains.
- Promouvoir la participation significative des travailleurSEs du sexe à toutes les discussions, politiques et plateformes qui les concernent.



Le Réseau mondial des projets sur le travail du sexe travaille avec des consultants régionaux, des consultants mondiaux et des informateurs clés nationaux dans le cadre de la stratégie qu'il adopte pour garantir que les revendications locales des travailleurSEs du sexe et des organisations dirigées par des travailleurSEs du sexe soient entendues.

Les guides communautaires offrent un résumé du contenu des documents d'information du NSWP. De plus amples informations et références se trouvent dans les documents d'information qui les accompagnent.

Le terme « travailleurSE du sexe » reflète la grande diversité de la communauté des travailleurSEs du sexe. La liste n'est pas exhaustive mais cette communauté compte notamment : les femmes, les hommes et les personnes transgenres travailleurSEs du sexe, les travailleurSEs du sexe lesbiennes, gays et bisexuelLEs, les hommes travailleurs du sexe s'identifiant comme hétérosexuels, les travailleurSEs du sexe vivant avec le VIH ou d'autres maladies, les travailleurSEs du sexe usagerÈREs de drogues, les jeunes adultes travailleurSEs du sexe (entre 18 et 29 ans), les travailleurSEs du sexe avec et sans papiers ainsi que les personnes déplacées et les réfugiés, les travailleurSEs du sexe vivant dans les zones rurales et dans les zones urbaines, les travailleurSEs du sexe handicapÉEs et les travailleurSEs du sexe qui sont en détention ou en prison.



nswp Réseau Mondial des Projets sur le Travail Sexuel

Promouvoir la Santé et les Droits Humains

Mitchell House, 5/5 Mitchell Street, Edinburgh, Scotland, UK, EH6 7BD
+44 131 553 2555 secretariat@nswp.org www.nswp.org/fr

Le NSWP est une société privée à but non lucratif et à responsabilité limitée.
Société No. SC349355

PROJET SOUTENU PAR :

